

## AVIS

RUR.20.282.AV-Nature

---

Demande de dérogation émanant de Monsieur Michel VAN WYNSBERGHE concernant le tir d'un nombre indéterminé de choucas des tours causant des dommages à des cultures situées à Gaurain-Ramecroix

Avis adopté le 9/10/2020

## DONNEES INTRODUCTIVES

### Demande

*Demandeur :* SPW – Département de la Nature et des Forêts – Direction de la Nature  
*Structure consultée :* Pôle Ruralité - Section Nature  
*Type de dossier :* Demande de dérogation aux mesures de protection des espèces animales et/ou végétales  
*Date de réception :* 28/09/2020 (copie avancée par mail), 06/10/2020 (courrier)  
*Références :* DNF/DNEV/JPB/SLA Sorties 2020 : 15225

### Avis

*Référence légale :* Loi du 12 juillet 1973 sur la Conservation de la Nature  
*Délai de remise d'avis :* 45 jours  
*Préparation de l'avis :* Visioconférence du 06/10/2020 (reconvoquée le 09/10/2020)

## AVIS

Réuni ce 9 octobre 2020 (réunion convoquée faute d'avoir satisfait au quorum de présence le 6 octobre 2020 en visioconférence), le Pôle "Ruralité" Section "Nature" a examiné le dossier sous rubrique et a estimé que la demande est devenue **sans objet**, la période d'exercice des opérations visées s'étendant du 15/07 au 01/10/2020.

Cela étant, si la demande devait être réintroduite ultérieurement, le dossier devra parvenir à l'administration suffisamment tôt et renfermer obligatoirement :

- Une confirmation formelle d'un expert indépendant ou d'une personne assermentée attestant que les dommages sont bien dus aux choucas des tours ;
- Une estimation des dégâts confirmée par un expert indépendant ou une personne assermentée.

Par ailleurs, le Pôle "Ruralité" Section "Nature" relève avec intérêt les propos rapportés par le Brigadier forestier Benoit VAN RENTERGHEM dans son courriel du 1<sup>er</sup> septembre 2020. Trop de zones d'ombres entourent ces dossiers, avec in fine des décisions qui sont trop souvent prises sans connaître les tenants et aboutissants. Une étude du DEMNA sur cette problématique des dégâts de corvidés en zone agricole serait particulièrement utile à la prise de décision.



Philippe BLEROT  
Président du Pôle « Ruralité » Section « Nature »

